

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ASSISTANT(E) TECHNIQUE EN MILIEU FAMILIAL ET COLLECTIF

## La formation

Le **C.A.P. A.T.M.F.C** se prépare en 2 ans au lycée et en milieu professionnel.

La durée de la formation en **milieu professionnel** est de **16 semaines** sur un cycle de 2 ans dont 8 semaines sur chaque année de formation.

Le titulaire du C.A.P. assure des activités :

- de maintien en état du cadre de vie des personnes (entretien des espaces de vie, entretien du linge...),
- de préparation et de service des repas.

L'élève intégrant la formation doit avoir des aptitudes d'organisation et des facultés d'adaptation, un sens des responsabilités, des facilités de communication.

Il doit également aimer prendre des responsabilités et travailler en autonomie.



## L'examen

Les épreuves ont lieu sous forme de contrôle en cours de formation au lycée et en milieu professionnel.

## Après le CAP ATMFC

### DEBOUCHES IMMEDIATS

#### LES SERVICES TECHNIQUES DES STRUCTURES COLLECTIVES, PUBLIQUES OU PRIVEES

assurant ou non un hébergement des personnes

#### DOMICILE PRIVE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

- d'employeurs particuliers
- par l'intermédiaire d'organismes prestataires ou mandataires de services (employés familiaux)

### POURSUITE D'ETUDES

#### CAP PETITE ENFANCE

#### MCAD